

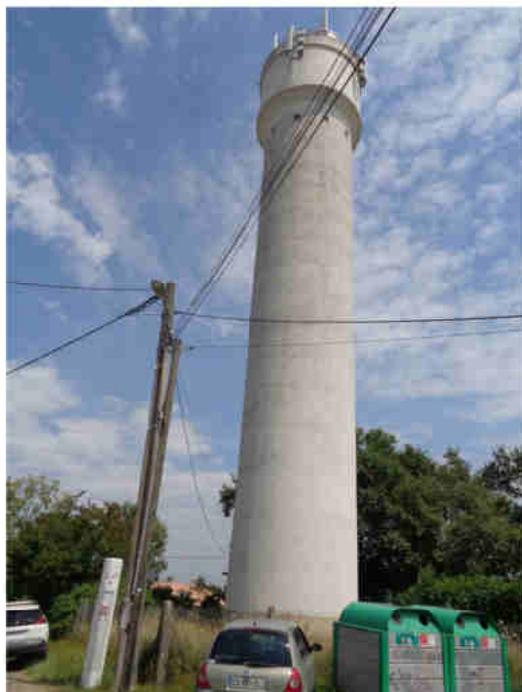
Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - La production d'eau.....	5
II.3.3 - Les échanges d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Les abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités résiduelles de production.....	7
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	8
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	9
II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	11
III.2.3 - Fuites.....	12
III.2.4 - Indices linéaires de pertes.....	12
III.2.5 - Indices concernant les abonnés.....	13
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	14
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	14
IV.1.1 - Préambule.....	14
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	14
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	15
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	17
IV.2.2 - Compte administratif.....	18
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	18
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU.....	27

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

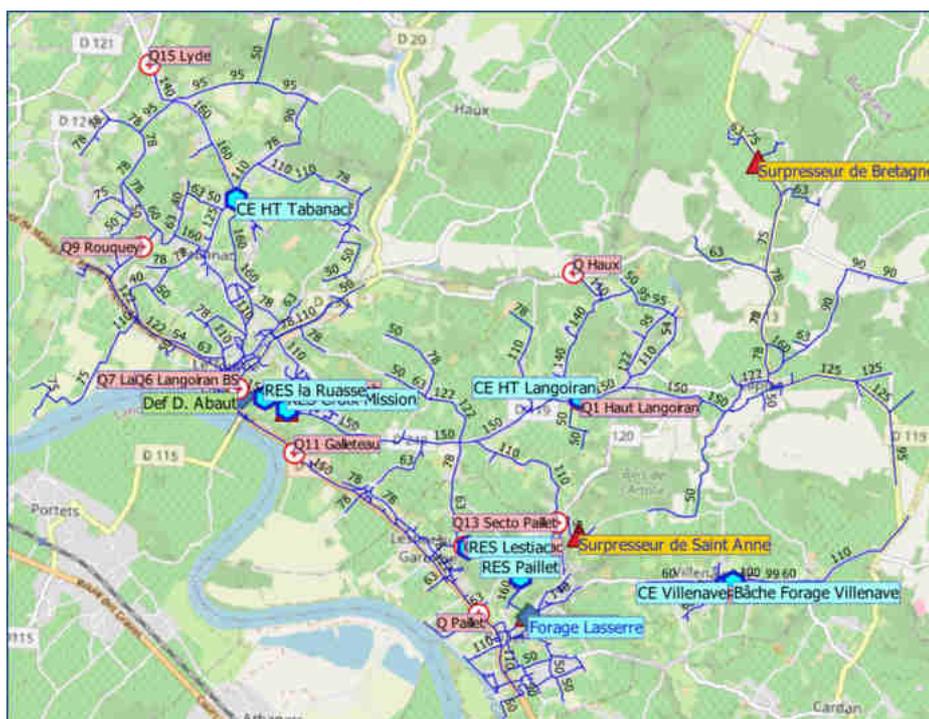
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 277 abonnés
représentant
environ 7 000
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2020 est de 3 277 abonnés représentant environ 7 000 habitants (données INSEE 2018).



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau
contrat de
délégation
depuis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat doit se terminer le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants :

- Avenant 1 du 01/03/2013 : intégration de Paillet et de Villenave de Rions
- Avenant 2 du 01/01/2017 : transfert entre les sociétés Nantaise des Eaux et SUEZ Environnement
- Avenant 3 du 20/05/2019 : Intégration de la sectorisation – Intégration des frais des fuites supplémentaires – Mise à jour d'articles

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Accueil du public : non désigné

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

☎ 0 977 408 408

Service urgence et astreinte

☎ 0 977 401 140

(24 h / 24)

Site internet :

www.toutsurmoneau.fr

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	2008
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène centre déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	50	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)	650 m ³ /j	
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an	94 600 m ³ /an	
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Cependant, la configuration actuelle des réseaux, dont le secteur séparé de Villenave de Rions et les étages de pressions, ne permettent pas l'utilisation de l'eau provenant d'un forage pour la totalité des abonnés.

II.3.2 - La production d'eau

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

Une augmentation
de 0,6 % des
volumes prélevés,
avec des valeurs
proches de 2019
Un fort achat
d'eau

Sur Année civile	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2011	389 581	101 237		9	389 590
2012	411 375			576	411 951
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471
2018	501 645	117 668	23 727	7 919	650 959
2019	527 493	77 800	28 718	336	634 347
2020	521 092	84 099	32 503	7 190	644 884
Variation 2019/2020	-1,2%	8,1%	13,2%	/	1,7%
Total forage	637 694	0,6%			

On constate une petite augmentation des pompages sur les forages et le recours à des achats d'eau pour un total de 644 884 m³ dans l'année. Les forages ont été sollicités de manière similaire à 2019.

II.3.3 - Les échanges d'eau

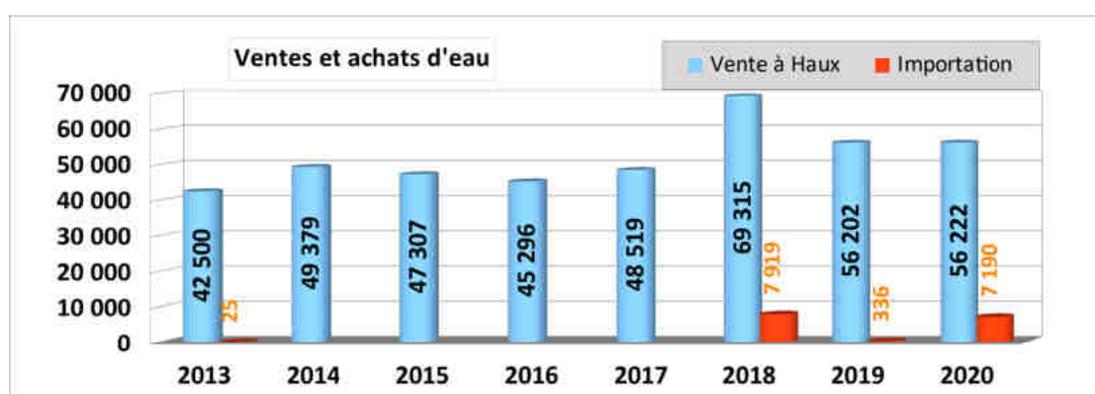
Des achats depuis
le Syndicat de
Targon et une
vente d'eau vers la
commune de Haux

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

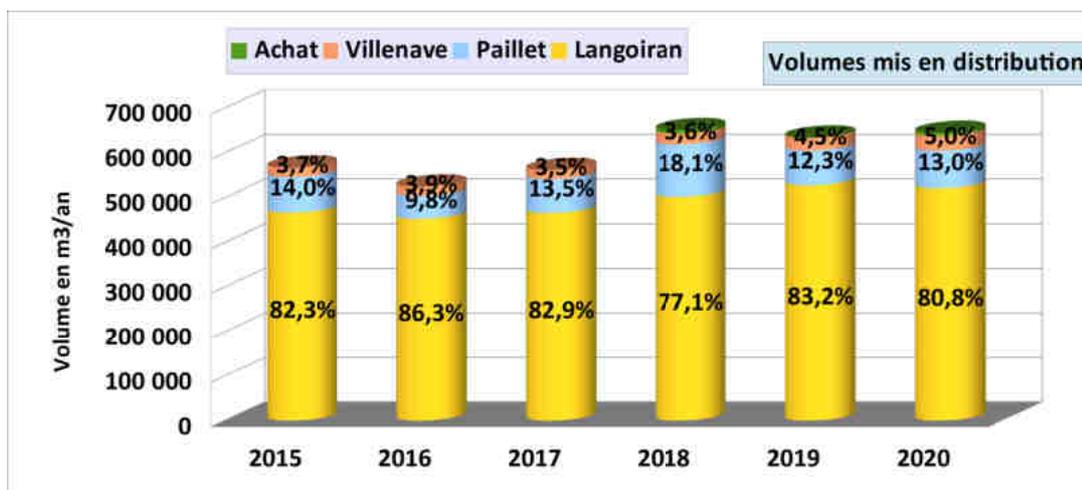
Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon.

Les ventes vers Haux sont assez stables pour un volume de l'ordre de 55 à 60 000 m³/an. Il subsiste toujours un problème de règlement des factures.

En 2020, il a été importé 7 190 m³ et exporté 56 222 m³ sur l'année civile et 59 033 m³ sur la période de relève (respectivement 336 m³, 56 022 m³ et 56 657 m³ en 2019).



Le suivi sur les dernières années est le suivant (valeurs sur l'année civile) :

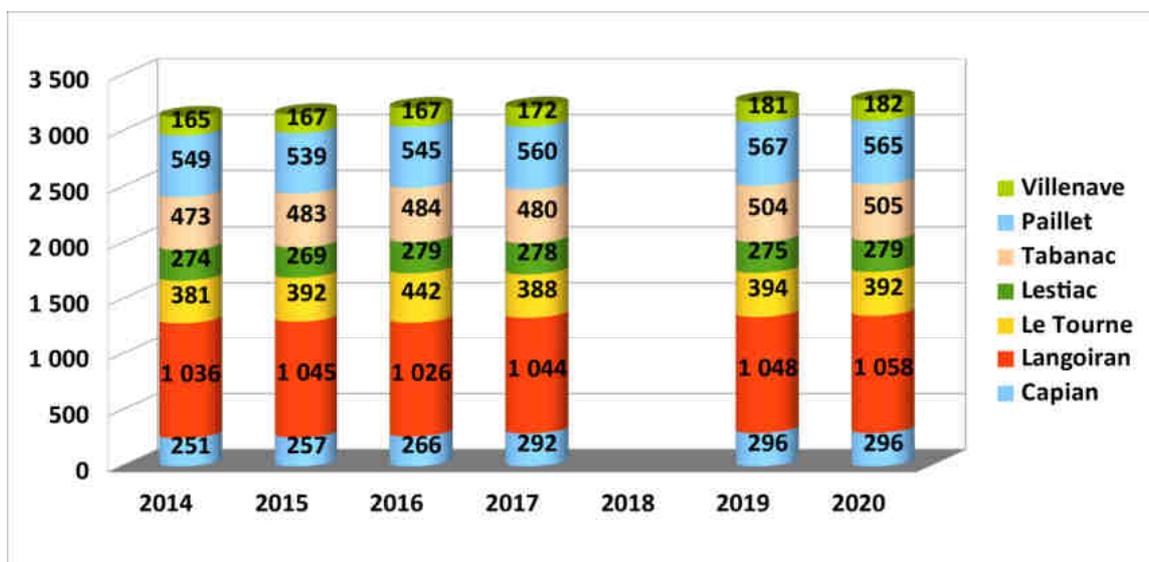


II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 6 998 habitants (données INSEE) représente 3 277 abonnés dont 3 126 abonnés domestiques, 65 abonnés collectivité et 84 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2020 on compte 18 abonnés de plus qu'en 2018 (9 en plus entre 2018/2019). La répartition dans les classes de consommateurs est très mouvante selon le paramétrage du logiciel de clientèle.

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :



II.4.2 - Les usages de l'eau

Les données ci-dessous sont ramenées sur la période de relève et peuvent donc être différentes de celles précédentes sur l'année civile.

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2020 représente 313 368 m³ (356 046 m³ en 2019) pour 588 662 m³ (578 885 m³ en 2019) mis en distribution (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 3 705 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 2 782 m³ consommés pour le service (dont purges), on arrive à 319 855 m³ consommé autorisé (375 089 m³ en 2019) et 245 757 m³ de pertes (203 796 m³ en 2019).

On obtient les valeurs suivantes :

Une augmentation en 2020 de 18 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 277 abonnés

Pour 2020, une mise en distribution totale de 565 612 m³, dont 313 368 m³ mesurés au compteur des abonnés (hors Haux).

Volume en m ³ /an sauf indication	2015	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume mis en distribution	520 338	479 468	512 912	564 588	578 885	565 612	-2,3 %
Volume consommé autorisé	295 791	291 507	378 188	366 870	375 089	319 855	-14,7 %
Volume total vendu	274 162	269 937	372 158	378 403	356 046	313 368	-12,0 %
Nombre d'abonnés	3 152	3 209	3 214	3 250	3 259	3 277	0,6 %
Consommation moyenne /abonné	86,98	84,12	115,79	116,43	109,25	95,63	-12,5 %
Pertes et non comptabilisés	246 176	209 531	140 754	186 185	222 839	252 244	13,2 %
Pertes et non comptabilisés	674 m ³ /j	574 m ³ /j	386 m ³ /j	510 m ³ /j	611 m ³ /j	691 m ³ /j	13,2 %

Des valeurs qui montrent une dégradation du service avec des pertes qui s'accroissent

Les données des RAD 2018 et 2019 étaient fausses. Après vérification auprès des services clientèle du délégataire, il apparaît que les volumes vendus indiqués dans le RAD 2019 ont intégré des déductions de volumes facturés en trop entre 2017 et 2018 à des particuliers ou à la commune de Haux (près de 55 000 m³). Les nouvelles valeurs de cette version corrigée tiennent compte des bonnes valeurs.

Certaines des valeurs présentées dans le RPQS sont différentes de celle du RAD car il est considéré que les volumes non comptés ou de service proposés par le délégataire sont anormalement hauts et faussent les pertes, rendements et indices linéaires.

La consommation moyenne par abonné est de 109 m³/j, ce qui est raisonnable mais plus bas qu'en 2017 et 2018.

II.4.3 - Les capacités résiduelles de production

A partir des valeurs de la capacité réglementaires des 3 forages, soit 2 650 m³/j pour l'ensemble Langoiran-Paillet et 160 m³/j pour la zone de Villenave de Rions en pointe et 1 610 m³/j en moyenne (calculée sur l'autorisation annuelle), on peut calculer la marge de production par rapport à la consommation, à savoir :

Une nécessité de revoir les autorisations administratives de prélèvements

	Secteur Langoiran-Paillet		Secteur Villenave	
	2019	2020	2019	2020
Production moyenne théorique	1 610 m ³ /j	1 610 m ³ /j	95 m ³ /j	95 m ³ /j
Production maximale théorique	2 650 m ³ /j	2 650 m ³ /j	160 m ³ /j	160 m ³ /j
Production moyenne réelle	1 658 m ³ /j	1 658 m ³ /j	79 m ³ /j	89 m ³ /j
Production de pointe réelle	2 134 m ³ /j	2 188 m ³ /j	122 m ³ /j	75 m ³ /j
Marge disponible / moyenne	-48 m ³ /j	-48 m ³ /j	16 m ³ /j	6 m ³ /j
Coefficient d'utilisation moyenne	103,0%	103,0%	82,8%	93,7%
Marge disponible / pointe	516 m ³ /j	462 m ³ /j	38 m ³ /j	85 m ³ /j
Coefficient d'utilisation pointe	80,5%	82,6%	76,3%	46,9%

Ce tableau montre :

- Que le forage de Langoiran est trop sollicité par rapport à son autorisation administrative. Il faut que le Syndicat obtienne une modification de ces valeurs et surtout que les fuites diminuent.
- Que les forages sont utilisés en pointe à environ 80 % de leur capacité, ce qui laisse une petite marge pour de nouvelles consommations, dont un développement de l'urbanisme
- Que toutes économies d'eau, dont la diminution des fuites, peuvent permettre de regagner de la marge de consommation

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
TOTAL		2 100 m ³	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	350 m ³	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m ³	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m ³	Au Sol
TOTAL		160 m ³	

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en avril-mai ou septembre-octobre 2019 mais pas en 2020 (effet COVID).

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104,8 km après régularisation des plans (254 m de régularisation cette année) et ajout de 102 m de nouvelles canalisations (extensions et lotissements).

De petites extensions ont été réalisées en 2019, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 645 m. En 2020, pas de travaux sur les canalisations effectués par le Syndicat.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Nom	Commune	Type	Volume bache	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompes sur les sites de production ou de stockage

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution	
						Nombre	%
Renouvellement compteurs	0	105	140	98	38	-60	-61%
Branchement renouvelé	1	8	9	6	9	3	50%
Pose de compteurs	/	56	52	42	35	-7	-17%
Devis	/	55	41	53	36	-17	-32%
Fuites sur branchement	65	61	50	44	55	11	25%
Fuites sur réseau	45	46	49	43	41	-2	-5%
Fuites sur accessoires	/	/	8	12		-12	-100%
Total réparations fuites	110	107	107	99	96	-3	-3%
Autres	24	842	1 447	1 441	143	-1298	-90%
TOTAL	135	1 173	1 796	1 739	357	-1 382	-79%
Recherche de fuites (ml)	/	775	10 925	9 599	7 513	-2 086	-22%

De nombreuses opérations sur le réseau dont une centaine de réparations de fuites par an

On constate cette année une baisse du nombre de prestation effectuées par le délégataire mais la comparaison 2019/2020 est délicate à faire en raison d'une modification du mode de comptage en 2020.

Le nombre de fuites réparées se maintient autour de 100 par an.

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

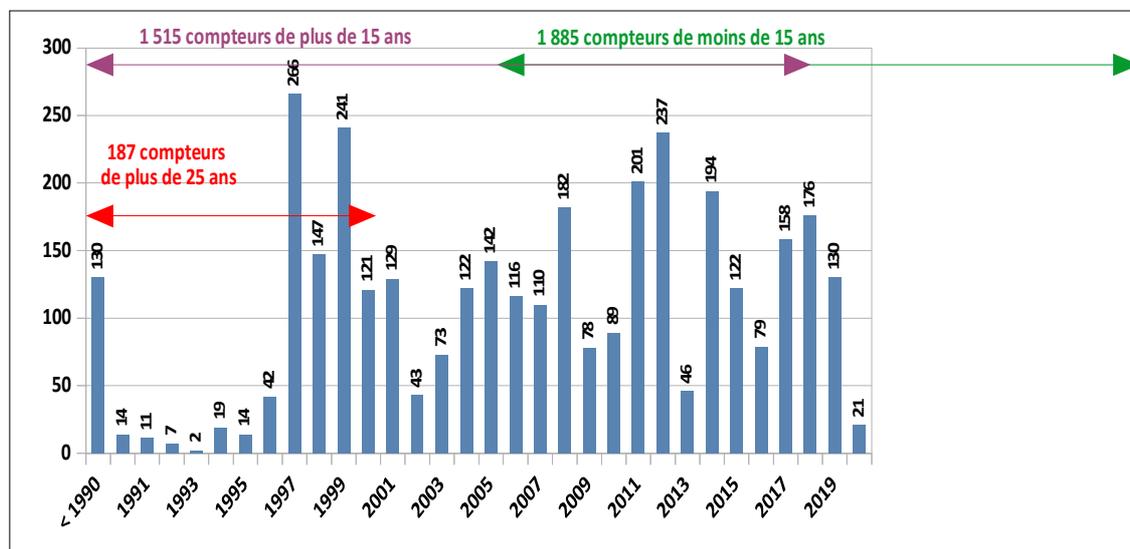
Le réseau comporte 3 486 compteurs dont 3 400 (97 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'âge moyen des compteurs est de 13,8 ans, ce qui est élevé.

On dénombre 207 compteurs de diamètre \varnothing 15 mm de plus de 25 ans qu'il faudrait impérativement changer et 1 515 compteurs de plus de 15 ans (soit 43 % du parc).

La pyramide des compteurs en 2020 est la suivante :

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 190 compteurs de plus de 25 ans à changer rapidement et 43 % des compteurs dépassant 15 ans



Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a réalisé et prévu les travaux suivants :

Année Budgétaire	Description	Montant HT	Remarques
2018	Sectorisation	2 800 €	
	Extension ou renouvellement	118 716 €	
	Télégestion au surpresseur Catherine	3 400 €	
	Télégestion à la station de Paillet	2 600 €	
	Total	127 516 €	
2019	Déferfisation de Paillet	22 500 €	
	Sectorisation	Annulé	
	Périmètre forage Villenave	Annulé	
	Clôture réservoir Croix Mission	Reporté 2020	
	Travaux sur quai Langoiran	9 470 €	
	Travaux divers	35 800 €	
Total	67 770 €		
2020	Clôture réservoir Croix Mission	7 450 €	Particip Langoiran 2 320 €
	Déferfisation de Paillet	317 200 €	Subv CD 96 000 €
	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	Reporté 2021	
	Total	324 650 €	
Prévisions 2021	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	100 000 €	
	Mur débitmètre Tabanac	5 000 €	Particip Tabanac 2 500 €
	Extension Château Berquin Langoiran	40 000 €	Financement privé
	Extension Château Marsas Lestiac	7 500 €	Financement privé
	Total	152 500 €	

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2020 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 277 abonnés soit augmentation de 18 abonnés
Volume mis en distribution :	565 612 m³ (dont 59 033 m³ vers Haux)
Volume consommé :	349 665 m³ sur l'année et 313 368 m³ sur relève
Longueur de réseau :	104,4 km
Travaux et études réalisés :	Diagnostic, extensions, réhabilitation déferrisation Paillet
Travaux prévus :	Réhabilitation réseaux, sectorisation, extensions

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE**III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES**

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport complet de l'ARS pour 2020 n'ayant été fourni qu'en juillet 2021, les valeurs du RAD sont différentes car les données non disponibles lors de son édition.

Pour l'année 2020 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Nombre d'analyses				Conformité				
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	%
Bactériologiques	17	12	5	34	17	12	5	34	100,0%
Physico-chimique	18	12	5	35	18	12	5	35	100,0%
TOTAL	35	24	10	69	35	24	10	69	100,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes sauf des dépassement en fer et ammonium en sortie de la déferrisation de Paillet avant sa réhabilitation. Il a aussi été signalé 1 dépassement à Capian sur le fer et la turbidité en juin 2020, mais non confirmé par la contre-mesure. Il s'agit probablement des conséquences d'une fuite ou de l'utilisation d'un poteau d'incendie..

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable annoncé par le délégataire est de **95** sur un total possible de 120. Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux. Cependant, ce chiffre est obtenu à partir des données du SIG qui surestime la quantité de dates de pose connues, la position des branchements ou le report des informations. On peut estimer que la véritable valeur se situe entre 60 et 95 %.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de **0,99 %**, en raison des travaux réalisés ces dernières années. Ce taux baisse par rapport à 2019 car il n'y a pas eu de renouvellements en 2020.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **60 %** correspondant à une sectorisation existante et fonctionnelle mais qui ne donne pas 90 % des valeurs 90 % du temps. Ce chiffre

Un indice de sectorisation qui peut s'améliorer
TCARE - Juillet 2021

est identique à celui de 2018 et meilleur que les valeurs précédentes (40 % en 2017). Il reste cependant à fiabiliser ces mesures et surtout à produire un rapport permettant d'engager une réduction des fuites.

III.2.2 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019 conduit à des interprétations difficiles sur ces 2 années.

Les calculs sont menés sur les données de l'année civile et pas sur celles entre relève, ce qui peut conduire à des chiffres légèrement différents du RAD.

Données sur année civile	2018	2019	2020	Evolution
Volume produit	626 022 m3/an	635 508 m3/an	637 694 m3/an	0,34%
Vente à Haux	61 434 m3/an	56 623 m3/an	59 033 m3/an	4,26%
Volume vendu aux abonnés	378 403 m3/an	356 046 m3/an	349 665 m3/an	-1,79%
Vol. service et non compté	18 461 m3/an	19 043 m3/an	6 497 m3/an	-65,88%
Volume annuel autorisé	396 864 m3/an	375 089 m3/an	356 162 m3/an	-5,05%
Remise sur fuites	19 699 m3/an	8 069 m3/an	5 533 m3/an	-31,43%
Rendement net	73,2%	67,9%	65,1%	-4,16%
Volume des pertes	205 593 m3/an	203 796 m3/an	232 510 m3/an	14,09%
Volume non compté	224 054 m3/an	222 839 m3/an	252 244 m3/an	13,20%
Longueur du réseau	106 km	104 km	104 km	0,00%
Indice linéaire des pertes	5,32 m3/j/km	5,35 m3/j/km	6,10 m3/j/km	14,09%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	NON	

Nota : la valeurs de volumes de services et non comptés ont été revus par rapport au RAD

Si on utilise les données sur la période de relève ramenée à 365 jours, on constate qu'avec 565 612 m³ mis en distribution et 319 855 m³ comptabilisés dont 313 368 m³ pour les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de 55,4 % et le **rendement hydraulique est de 60,7 %**.

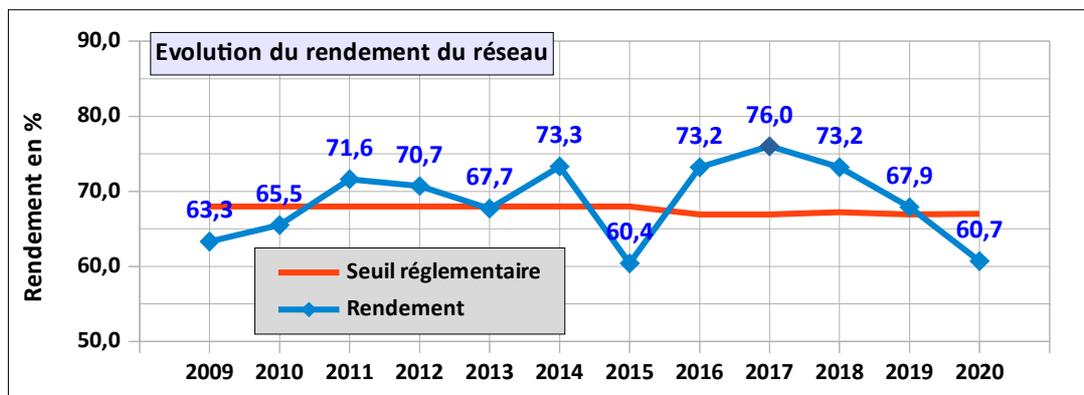
Ce chiffre montre une nouvelle diminution du rendement qui passe en dessous de la limite réglementaire de 67,2 % au-delà de laquelle des pénalités peuvent être appliquées par l'Agence de l'Eau

Ce rendement est mauvais et la mise en jeu tardive de la sectorisation n'a pas permis de remonter cet indice.

On constate donc une baisse des rendements et une augmentation des fuites qui passent de 134 724 m³ en 2017 à 205 593 m³ en 2018, 203 796 m³ en 2019 et enfin 245 757 m³ en 2020.

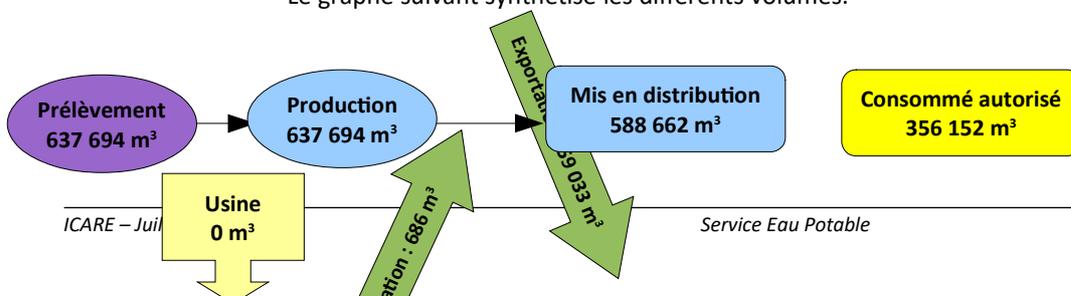
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017 de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) en 2015 mais revient au-dessus en 2017 et se rapproche à nouveau en 2018 et 2019

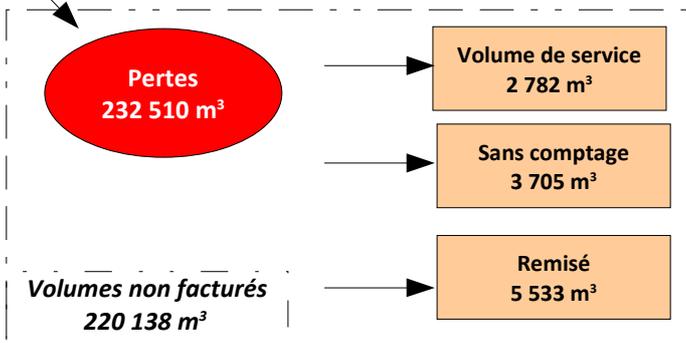
Avec des imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019, des valeurs encore en baisse du rendement et une augmentation des fuites
Un rendement qui se situe en-dessous de la limite réglementaire



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est approximatif

Le graphe suivant synthétise les différents volumes.





III.2.3 - Fuites

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate un maintien des valeurs des années précédentes pour la réparation des fuites par le délégataire :

Prestation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Réparations fuites en réseau	45	45	46	49	43	41	-5%
Réparations fuites branchement	68	65	61	50	44	55	25%
Total réparation de fuites	113	110	107	99	87	96	10%
Linéaire recherche de fuite	4 250	1 200	775	10 925	9 599	7 513	-22%

Un maintien des fuites réparées et un fort linéaire de recherche des fuites par l'exploitant

Ce tableau montre une stabilisation des fuites depuis 2015.

La recherche des fuites a conduit à 6 réparations en 2020.

III.2.4 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

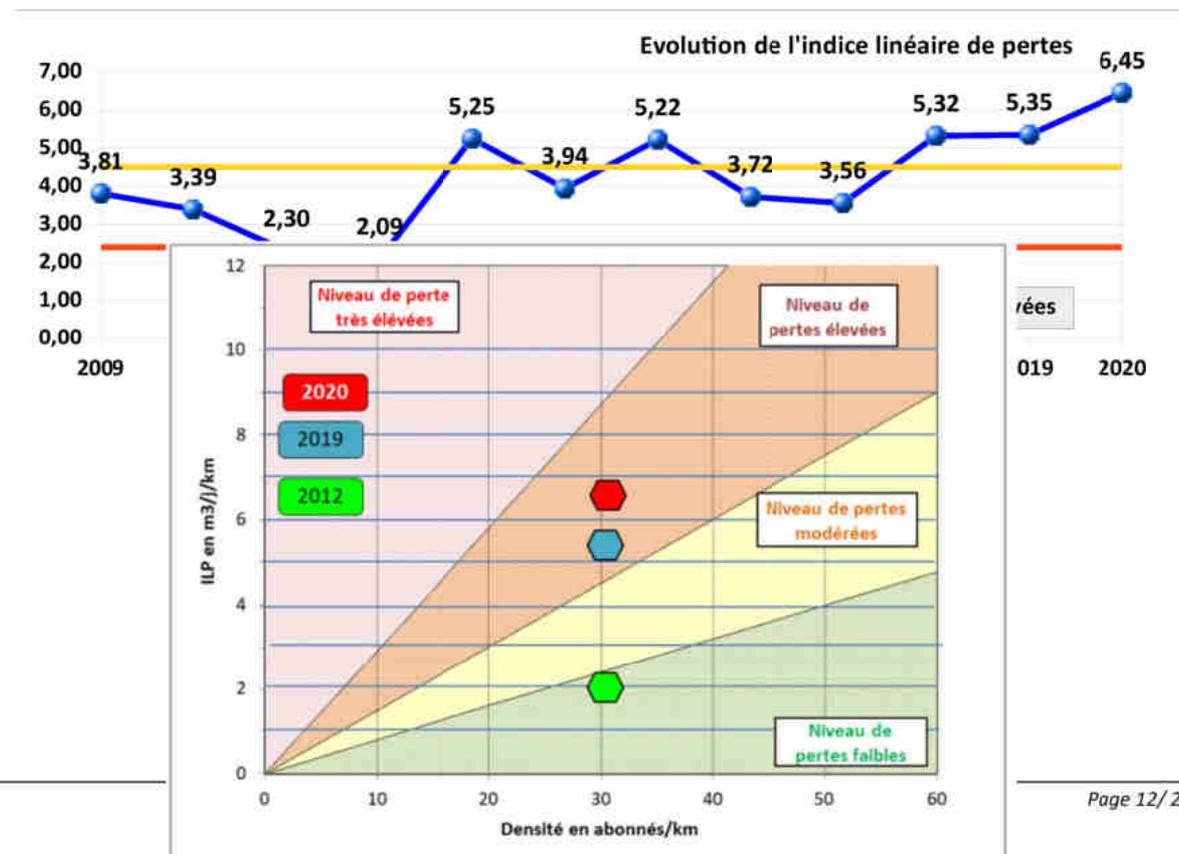
Cet indice est de 6,45 m³/jour/km (3,35 en 2019 et 5,32 en 2018), ce qui n'est pas bon pour un réseau semi-rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012. C'est le plus mauvais indice depuis 2009.

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est donné sur le graphique suivant.

On constate pour l'année 2017 cet indice atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes modérées selon le SAGE Nappes Profondes. En 2018 à 2020, il se situe dans la zone des pertes élevées.

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats.

Un indice de perte linéaire mauvais avec des pertes élevées



III.2.5 - Indices concernant les abonnés

Des coupures non programmées en baisse

L'exploitant indique une seule coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **0,31 pour 1 000 abonnés**. Ce résultat est le meilleur depuis 2016.

Il est faible par rapport aux nombres de fuites réparées sur le réseau et les branchements.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On peut recenser les éléments suivants :

Action	2017	2018	2019	2020	Variation en %
Nombre total d'abonnés	3 214	3 250	3 259	3 277	0,55%
Nombre de branchements	3 469	3 529	3 538	3 556	0,51%
Nombre de compteurs Ø 15	3 321	3 301	3 376	3 400	0,71%
Nombre de contacts avec un client	4 039	3 214	3 052	3 052	0,00%
Nombre de contacts écrits avec un client	611	589	535	512	-4,30%
Nombre de visites en agence	18	9	10	8	-20,00%
Nombre de réclamations écrites	54	63	68	62	-8,82%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 146	1 435	1 571	1 615	2,80%
Taux d'abonnés mensualisés	35,7%	44,2%	48,2%	49,3%	2,24%
Montant des impayés à 6 mois	32 079 €	/	243 277 €	338 032 €	38,95%
Créances irrécouvrables	597 €	4 657 €	10 008 €	6 977 €	-30,28%
Taux d'impayés sur facture précédente*	/	2,38 %	4,36 %	/	#VALEUR !
Montants des abandons de créances	194 €	495 €	263 €	263 €	0,00%
Nombre de demande de dégrèvements	1	24	17	17	0,00%

* :Le taux d'impayés est calculé hors factures de la commune d'HauxLa valeur avec Haux conduit à 15 %.

On notera que les abonnés privilégient le téléphone pour communiquer avec le délégataire et que les visites en Agence sont rares.

Un service avec des réclamations toujours élevées

On retiendra qu'en 2020, 62 clients ont déposé une réclamation par écrit (courrier ou mail), ce qui conduit à **un taux de réclamation de 18,9 pour 1 000 abonnés**. Ce taux reste élevé mais en diminution par rapport à 2018 (19,3 ‰) et à 2019 (20,9 ‰).

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Paiement	Dépose index				
Nombre de contact	527	216	378	64	880	13	244	2 322
Part des contacts	22,7%	9,3%	16,3%	2,8%	37,9%	0,6%	10,5%	
Dont réclamation	9	186	12	/	/	/	222	429
Part des réclamations	2,1%	43,4%	2,8%				51,7%	

On note une prédominance des contacts pour de simples informations puis pour la gestion du contrat (ouverture/fermeture/mensualisation...). Les réclamations portent essentiellement sur la facturation et la qualité de l'eau.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 220 branchements ont été ouverts par l'exploitant sur l'année 2020.

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés est élevé avec une valeur de XXX % et de 15 % si on inclut le retard de la commune d'Haux, ce qui est très fort par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,2 %.

Le montant des créances irrécouvrables reste élevé. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Des actions pour les plus démunis

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 7 dossiers et un montant (part délégataire) de 517 € (9 dossiers pour 263 € en 2019).

Le Syndicat a versé en 2021 un montant de 0,23 €/abonnés, soit 749,57 € au FSL.

Il est recensé 9 demandes de dégrèvement pour fuites pour 5 533 m³ valeurs en baissent par rapport à 2018 (17 demandes pour 8 069 m³ en 2019 et 24 demandes pour 19 699 m³ en 2018).

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le Syndicat a fixé les tarifs suivants dont celui de 2021 par délibération en date du 1^{er} Février 2021 :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation 2020/2021 en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3700 €/m3	0,3800 €/m3	0,3900 €/m3	2,63%	0,0100 €/m3

On constate donc que le Syndicat augmente sa part variable d'environ 3 % chaque année depuis 2013 et que la part fixe augmente aussi en 2020. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

En avril 2019, l'avenant n°3 qui a notamment intégré la sectorisation, entraîne une augmentation de 26,7 % de la part fixe qui passe de 15,79 € à 20 €/an et de 16,78 % des parts variables. En 2020 et 2021, on retrouve l'augmentation contractuelle de l'ordre respectivement de 2,65 % et 2,04 %.

2020	Prix au 1er janvier 2019	Avenant août 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation 2020/avenant 2019		Variation 2020/2021	
					En %	En valeur	En %	En valeur
Abonnement								
Ø 15	15,79 €/an	20,00 €/an	20,53 €/an	20,94 €/an	2,65%	0,53 €	2,00%	0,41 €
Ø 20	21,05 €/an	25,26 €/an	25,93 €/an	26,46 €/an	2,65%	0,67 €	2,04%	0,53 €
Ø 25 et 40	31,57 €/an	35,79 €/an	36,73 €/an	37,48 €/an	2,63%	0,94 €	2,04%	0,75 €
Ø > 40	105,24 €/an	109,46 €/an	112,36 €/an	114,66 €/an	2,65%	2,90 €	2,05%	2,30 €
Consommation								
0 à 60 m3	0,5263 €/m3	0,6146 €/m3	0,6310 €/m3	0,6440 €/m3	2,67%	0,02 €	2,12%	0,01 €
61 à 100 m3	0,7368 €/m3	0,8605 €/m3	0,8830 €/m3	0,9010 €/m3	2,61%	0,02 €	2,09%	0,02 €
> 100 m3	0,9473 €/m3	1,1063 €/m3	1,1360 €/m3	1,1590 €/m3	2,68%	0,03 €	2,08%	0,02 €

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Deux factures par an pour le service de l'eau
Une relève des compteurs en août

Une petite augmentation tous les ans

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat et de l'avenant n°3 en avril 2019

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. La valeur de 2017 à 2019 est de 0,1620. En 2020, elle redescend à 0,0898 comme en 2021.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle se stabilise depuis 2018 à la valeur de 0,330 €/m³.

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation 2020/2021 en %	Variation en valeur
Préservation	0,1620 €/m ³	0,0898 €/m³	0,0898 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³
Pollution	0,3200 €/m ³	0,3300 €/m³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc une stabilisation des redevances de l'Agence de l'Eau.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

Des redevances lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau qui baissent

En 2019, avant l'effet de l'avenant, le montant total est de 231,28 €, soit 1,927 €/m³. L'avenant conduit à une facture de 250,20 €, soit 2,09 €/m³.

En 2020, une facture de 246,24,00 € et un prix de l'eau de 2,05 €/m³, la baisse de la redevance de l'Agence compensant les autres hausses

En 2021, une hausse de 1,53 % pour un total de 250,02 €, soit 2,084 €/m³

2020	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	5,00%	0,00%
Consommation	0,3675 €/m ³	0,3800 €/m ³	0,3900 €/m³	3,40%	2,63%
Part exploitant					
Abonnement	15,79 €/an	20,53 €/an	20,95 €/an	30,02%	2,05%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,526 €/m ³	0,631 €/m ³	0,644 €/m³	19,89%	2,06%
60 à 100 m ³	0,737 €/m ³	0,883 €/m ³	0,901 €/m³	19,84%	2,04%
> 100 m ³	0,947 €/m ³	1,136 €/m ³	1,159 €/m³	19,92%	2,02%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,1620 €/m ³	0,0898 €/m ³	0,0898 €/m³	-44,57%	0,00%
Pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an (Année 2021)

	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	21,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	45,60 €	46,80 €	2,63%	0,39 €
Part exploitant				
Abonnement	20,53 €	20,95 €	2,05%	0,17 €
Consommation	95,90 €	97,86 €	2,04%	0,82 €
Sous total hors taxes	183,03 €	186,61 €	1,96%	1,56 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	10,78 €	10,78 €	0,00%	0,09 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	50,38 €	50,38 €	0,00%	0,42 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	233,41 €	236,99 €	1,53%	1,97 €
TVA à 5,5%	12,84 €	13,03 €	1,53%	0,11 €
TOTAL TTC	246,24 €	250,02 €	1,53%	2,084 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 2,08 €/m³ TTC (1,56 €/m³ HT), soit un total TTC de 250,02 €/an (Année 2021)

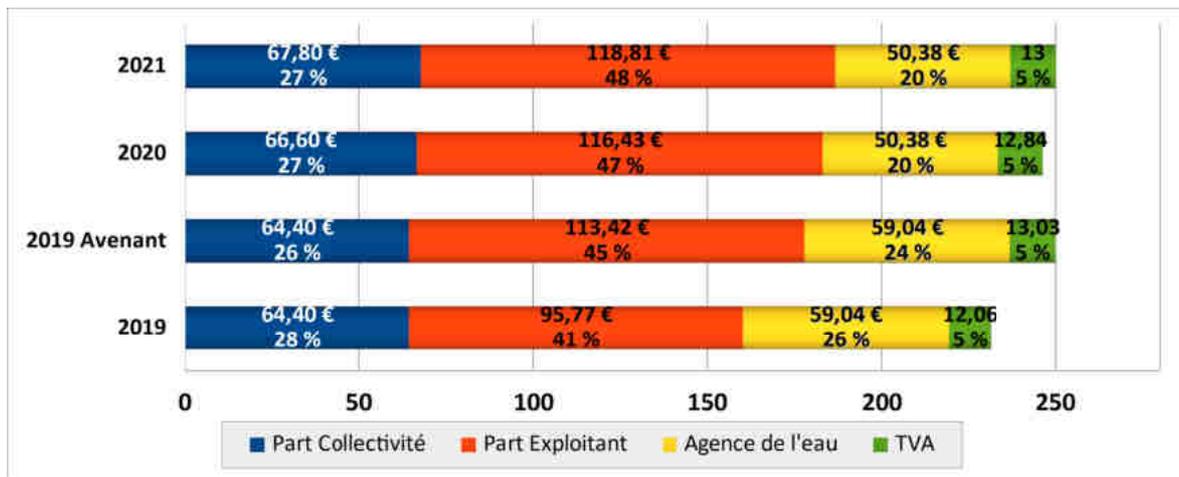
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,5 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

On constate qu'entre janvier 2019 et janvier 2020, la facture de 120 m³ augmente de plus de 10 % pour passer de 231,70 €/an à 255,00 €/an.

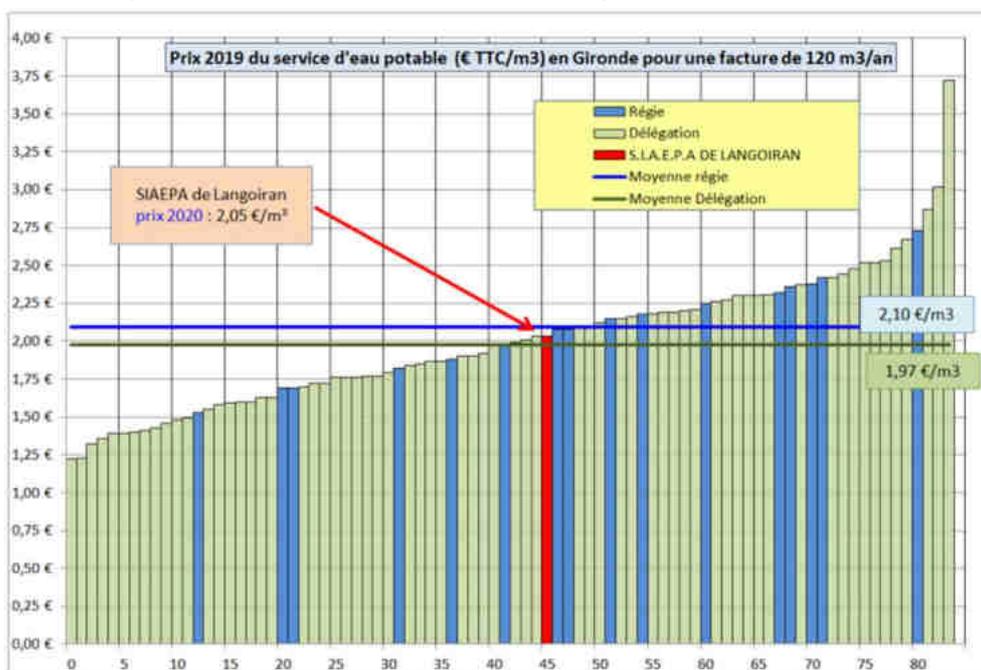
En réalité la grande majorité de la hausse est le résultat de l'avenant qui a conduit à une majoration de 18,60 € pour la facture 120 m³, soit un passage de 1,93 €/m³ à 2,09 €/m³.

En 2020, la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau compense les hausses des tarifs de la collectivité et du délégataire. En 2021, l'augmentation contractuelle du tarif du délégataire conduit à une facture de 250,02 €, soit 2,084 €/m³.

Composant d'une facture de 120 m³/an



Par rapport aux données 2019, le prix de 120 m³ d'eau potable, soit 2,05 €/m³, classe le SIAEPA de Langoiran en 46^{ème} position sur 84 services, au niveau de la moyenne en Gironde.



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2019 du service d'eau potable peuvent être estimées dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités amputées de la vente d'eau à Haux

2020	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 277		
Volume vendu	357 971 m ³		
Prix abonnement	21,00 €/an	20,53 €/an	
Prix au m ³	0,3800 €/m ³	0,7992 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	68 817,00 €	67 276,81 €	136 093,81 €
Consommation	136 028,98 €	286 090,42 €	422 119,40 €
Total théorique	204 845,98 €	353 367,23 €	558 213,21 €
CARE 2020	202 331,00 €	375 141,00 €	577 472,00 €
Rappel CARE 2019	190 112,00 €	323 176,00 €	513 288,00 €
Différence	12 219,00 €	51 965,00 €	64 184,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

Les reversements indiqués au CARE sont en augmentation en raison de l'évolution du nombre d'abonnés et des volumes vendus.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

2020		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	616 868,64 €	192 530,15 €	809 398,79 €
	Recettes	305 299,65 €	234 209,78 €	539 509,43 €
	Balance	-311 568,99 €	41 679,63 €	-269 889,36 €
Report exercice 2019		76 916,42 €	374 773,43 €	451 689,85 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		-234 652,57 €	416 453,06 €	181 800,49 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		-46 000,00 €		-46 000,00 €
Clôture exercice 2020		-188 652,57 €	416 453,06 €	227 800,49 €

Un compte administratif juste équilibré grâce au report des années précédentes mais peu de marge de trésorerie

On note un compte d'investissement négatif heureusement compensé par les résultats des années précédentes.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2018, on obtient les données suivantes :

Année	2019	2020	Variation
Encours de la dette	1 008 244,57 €	876 341,75 €	-131 902,82 €
Remboursement annuel	145 482,68 €	158 399,55 €	12 916,87 €
dont capital	117 312,88 €	131 902,82 €	14 589,94 €
dont intérêts	28 169,80 €	26 496,73 €	-1 673,07 €
Nombre d'abonnés	3 259	3 277	18
Dette par abonnés	309,37 €	267,42 €	-41,95 €
Remboursement annuel par abonné	44,64 €	48,34 €	3,70 €

Un service dont la dette par abonné reste élevée et qui diminue peu

Depuis des années, le Syndicat fait un ou deux emprunts par an. Ainsi, en 2019 il a été emprunté 270 000 € sur 20 ans pour le financement de la déferrisation de Paillet. Il augmentera la charge de remboursement d'environ 15 000 €/an jusqu'en 2039.

Chaque année entre 2020 et 2031 voit la fin d'un ou plusieurs emprunts. On a donc une descente régulière de la charge avec un plateau entre 2031 et 2038. L'ensemble des emprunts en cours sera remboursé en 2039.

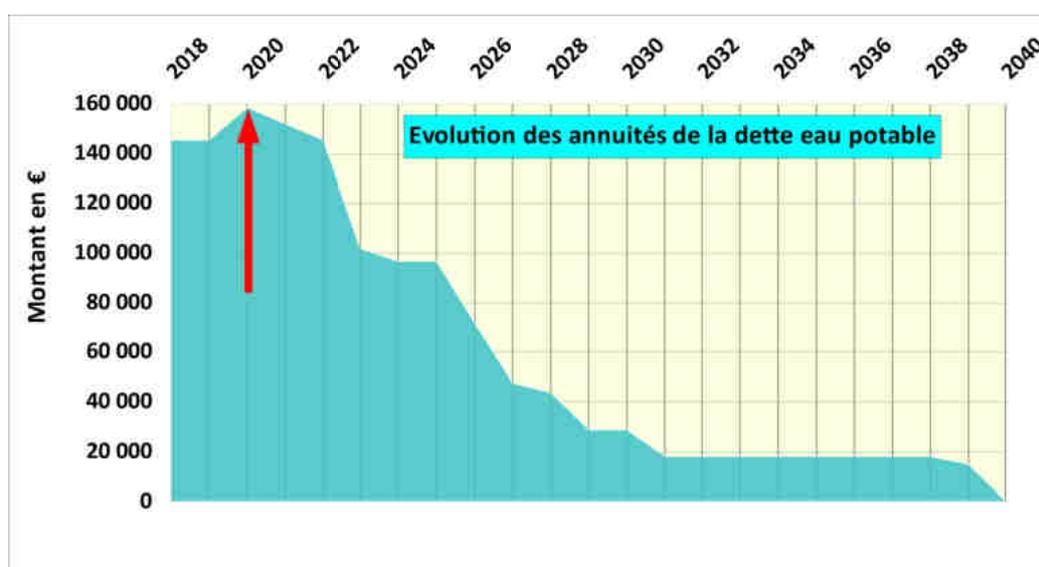
La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 4,4 ans.

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.

Une diminution sensible de la charge à partir de 2022

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	2	2022	88 118,78 €	20 730,99 €	9 724,72 €	1 318,73 €	11 043,45 €
2	2012	Villenave	CA	10 ans	4,35%	2	2022	143 043,63 €	33 676,18 €	15 792,71 €	2 151,90 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	8	2028	167 000,00 €	101 155,86 €	10 551,22 €	4 479,45 €	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	1	2021	28 000,00 €	3 909,13 €	3 784,60 €	253,12 €	4 037,72 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	2	2022	120 000,00 €	27 641,81 €	12 979,73 €	1 730,48 €	14 710,21 €
7	2016		CA	15 ans	2,12%	11	2031	68 000,00 €	51 657,13 €	4 133,60 €	1 182,76 €	5 316,36 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	6	2026	124 079,52 €	61 370,43 €	8 927,45 €	2 741,62 €	11 669,07 €
9	2018		CE	20 ans	1,90%	18	2038	52 500,00 €	48 093,88 €	2 223,90 €	955,93 €	3 179,83 €
10	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	1	2021	20 682,00 €	2 413,71 €	2 325,52 €	179,62 €	2 505,14 €
11	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	6	2026	126 000,00 €	68 793,72 €	10 168,64 €	2 716,31 €	12 884,95 €
12	2016		CE	15 ans	1,56%	11	2031	70 000,00 €	52 486,29 €	4 343,07 €	886,54 €	5 229,61 €
13	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	7	2027	50 000,00 €	22 036,47 €	2 614,96 €	1 143,83 €	3 758,79 €
14	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	3	2023	67 268,00 €	9 253,73 €	4 329,55 €	612,61 €	4 942,16 €
15	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	5	2025	114 800,00 €	35 519,19 €	6 392,08 €	1 483,66 €	7 875,74 €
16	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	5	2025	63 767,00 €	19 676,17 €	3 549,36 €	803,60 €	4 352,96 €
17	2010	Tuilerie	CE	10 ans	3,22%	0	2020	55 000,00 €	0,00 €	6 306,35 €	208,77 €	6 515,12 €
18	2015		CM	10 ans	1,63%	5	2025	35 750,00 €	18 597,13 €	3 542,40 €	360,87 €	3 903,27 €
19	2015		CM	10 ans	1,63%	5	2025	80 000,00 €	41 615,96 €	7 927,04 €	807,55 €	8 734,59 €
20	2019		CM	20 ans	0,98%	19	2039	270 000,00 €	257 713,97 €	12 286,03 €	2 479,27 €	14 765,30 €
TOTAL GÉNÉRAL								1 744 008,93 €	876 341,75 €	131 902,93 €	26 496,62 €	158 399,55 €

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2018 et 2019.



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2019	2020		Valeur ONEMA 2019
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98,3
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	97
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	95	95	/	98,8
P104.3	Rendement du réseau	%	67,9	60,7	--	77,6
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	5,85	6,62	--	1,16
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	5,35	6,45	--	1,04
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	1,04	0,99	-	0,33
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	73,2
P109.0	Montant abandon de créance	€/m ³	0,001	0,001	/	0,01

P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	1,23	0,31	+	3,58
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,0
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	4,4	/	/	2,53
P154.0	Taux d'impayés	%	4,36	XX	--	2,37
P155.1	Taux de réclamations	%	20,9	18,92	+	5,2
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	6 995	6 998	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	2,05	2,08	--	2,27
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	60%	60%	/	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- ◆ Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques physico-chimique avec les travaux sur la station de Paillet
- ◆ Une bonne connaissance du réseau mais des imprécisions dans le SIG
- ◆ Une dégradation forte du rendement et des indices linéaires avec des imprécisions sur les calculs. Le rendement se situe en-dessous du seuil réglementaire, ce qui peut déclencher des pénalités de l'Agence de l'Eau ;
- ◆ Des indices linéaires mauvais conduisant à un classement en pertes élevées
- ◆ Un taux d'interruption non programmé qui baisse
- ◆ Une stagnation du taux de renouvellement des conduites
- ◆ Un taux de réclamation qui se maintient à des niveaux élevés ;
- ◆ Des taux d'impayés élevé et qui s'accroît
- ◆ Un indice d'avancement de la sectorisation qui stagne sans atteindre le maximal

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et que le rendement diminue très fortement.

Le taux d'impayés élevé indique qu'il y a un véritable problème sur la facturation.

Pour l'aspect financier, le Syndicat se classe au niveau de la moyenne des tarifs en Gironde et se rapproche des tarifs nationaux.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Unité de Gestion
SYNDICAT LANGOIRAN
Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
LANGOIRAN
Synthèse de l'année 2020



ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

0023
000450

<p>Contrôle Sanitaire</p> <p>L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 analyses bactériologiques et 18 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.</p>	<p>L'eau distribuée sur l'unité de distribution Langoiran du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Eocène. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.</p>
<p>Bactériologie</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).</p>
<p>Nitrates</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.</p>	<p>Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 1,10 mg/l</p>
<p>Dureté</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).</p>	<p>Eau très calcaire. Dureté moyenne : 30,72 °F.</p>
<p>Fluorures</p> <p>Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.</p>	<p>Valeur moyenne relevée : 1,10 mg/l.</p>
<p>Pesticides</p> <p>Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.</p>	<p>La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.</p>
<p>AVIS SANITAIRE GLOBAL</p> <p>BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.</p> <p>PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.</p>	

Conseils

ABSENCE : Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE : Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCCISSEUR : Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Fluor : Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

 Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-saute-eur-ircanement@ars.sante.fr



Unité de Gestion
SYNDICAT LANGOIRAN
 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
PAILLET
 Synthèse de l'année 2020



0023
000412

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 analyses bactériologiques et 12 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration : la station de production Lasserre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,94 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,07 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,30 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>
 ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr



Unité de Gestion

SYNDICAT LANGOIRAN

**Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
VILLENAVE-DE-RIONS
Synthèse de l'année 2020**



0023
000430

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 analyses bactériologiques et 5 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPÉRATURE Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCCISSEUR Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Fluor Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,46 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,45 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,37 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.



Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996
 Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte.gou.fr>
 ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_Synthese par UGE (aep prv all) 2020.rep - Edition du 13 avr. 2021



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1424	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	230	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	89	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1424	5		5	
033000678	LASSERRE	TTP	230	3		3	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	89	2		2	
033000412	PAILLET	UDI	1217	9		9	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	315	3		3	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5358	12		13	
Total				34		35	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2020**
 Nombre d'abonnés : **3 277** dont domestiques : **3 126** (3259 abonnés en 2019)
 Population : **6 998** Ration ab/hab : 2,24

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	40	40	100%	4	4	100%
ARS	34	34	100%	35	35	100,0%
TOTAL	74	74	100%	39	39	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Fer et turbidité à Capian: 1 échantillon non confirmé

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2019 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2019 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 95 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	521 092 m3/an	1370	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	84 099 m3/an	199	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	32 503 m3/an	178	80%

L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	2020	2019
	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques:

80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

2020

2019

Volume annuel prélevé (année civile):	637 694	m ³ /an	639 646	-0,3%
Volume pour usage des stations :	0	m ³ /an	5 635	-100,0%
Volume annuel produit (année civile) :	637 694	m ³ /an	634 011	0,6%
Volume annuel produit (relève) :	623 959	m ³ /an	633 212	-1,5%
Volume annuel acheté : 7 190	686	m ³ /an	2 296	
Volume annuel exporté : 56 222	59 033	m ³ /an	56 623	4,3%
Total volume mis en distribution (relève):	565 612	m³/an	578 885	-2,3%
Total volume sur année civile :	588 662	m ³ /an	578 145	1,8%
Volume comptabilisé sur relève :	313 368	m ³ /an	356 046	-12,0%
Volume comptabilisé sur 12 mois :	349 665	m ³ /an	358 007	-2,3%
Volume consommé non compté :	3 705	m ³ /an	6 557	-43,5%
Volume consommé pour le service :	2 782	m ³ /an	12 486	-77,7%
Volume consommé autorisé sur relève :	319 855	m³/an	375 089	-14,7%
Total volume consommé autorisé 365j :	356 152	m³/an	377 050	-5,5%
Volume facturés (après régularisation des dégrèvements) :	357 971	m ³ /an	343 785	4,1%
Pertes sur relève :	245 757 m3	232 510 m3	203 796	20,6%
Pertes sur année :	232 510 m3			
Remise de fuites :	5 533 m3		8 069	-31,4%

	2020	2019
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	55,4%	61,5%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	66,5%	72,4%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	60,7%	68,2%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 67,0%	Non / Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	104,40	km		
Volume journalier non compté :	691,1	m ³ /jour	soit :	252 244 m ³ /an
Volume journalier de perte :	673,3	m ³ /jour	soit :	245 757 m ³ /an

	2020	2019	2 018	2017	2016	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,425	0,927	0,605	3,200	5,157
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,000	0,425	0,927	0,605	3,200	5,157

	2020	2019
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	6,62	5,85
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	6,45	5,35
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	9,85	11,16
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,99%	1,04%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés :	3 277	abonnés	2019	3 259
Nombre de réclamation :	62	réclamations		68
Nombre de remise en eau :	222	ouverture		227
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours		1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	1			4

	2020	2019
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	18,9	20,9
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,31	1,23
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 277	Consommation :	0,3800 €/m ³
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume vendu :	357 971 m ³

Recettes 2020		Dépenses 2020	
Vente d'eau :	185 412,36 €	Frais généraux :	13 007,44 €
Produits financiers :	18 278,59 €	Charge du personnel :	16 552,18 €
Subventions d'exploitation :	13 215,15 €	Intérêts de la dette :	42 272,71 €
Recettes d'investissement :	117 475,63 €	Capital de la dette :	131 902,82 €
Report année 2019 :	451 689,85 €	Immobilisation :	389 574,36 €
Divers :		Divers :	10 961,58 €
TOTAL Recettes :	786 071,58 €	TOTAL Dépenses :	604 271,09 €
Bilan :	181 800,49 €	Reste à réaliser :	-46 000,00 €
Clôture 2020 :		227 800,49 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 008 244,57 €	1 008 244,57 €	0,00 €	0,0%
Recettes totales	64 381,73 €	328 935,49 €	-264 553,76 €	-80,4%
Dépenses totales	604 271,09 €	215 935,25 €	388 335,84 €	179,8%
Capital remboursé	131 902,82 €	117 312,88 €	14 589,94 €	12,4%
Amortissements	109 736,24 €	107 644,00 €	2 092,24 €	1,9%

Montant des factures impayées :	33 468,00 €	n-1	701 956 €	2019
Montant des abandons de créances :	517,23 €	7 dossiers	357 971 m ³	262,89 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	5 533 m ³	17 dossiers		8 069 m ³

	2020	2019
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	Non calculable	230 313 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	Non calculable	4,4 ans
Taux d'impayés	4,77%	4,4%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

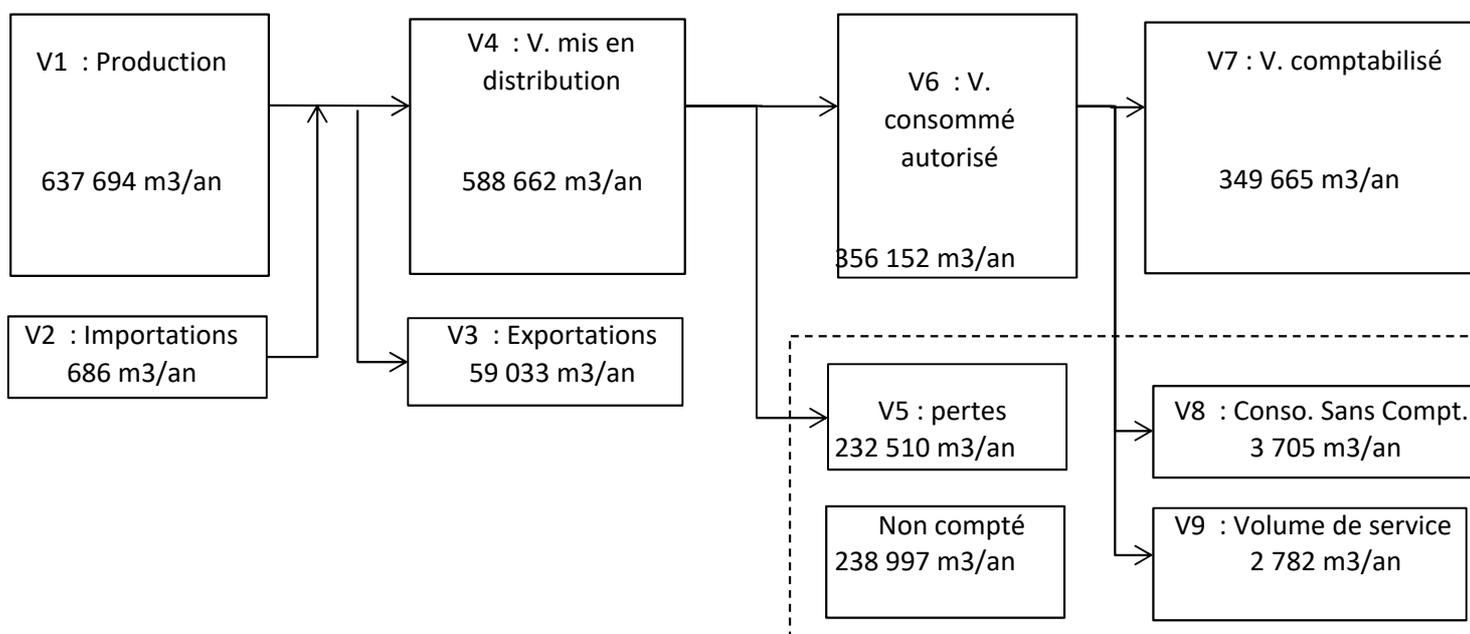
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 0,00 habitant / abonné	6 998
D. 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,08 €/m ³
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	60,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,62 m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	6,45 m ³ /km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,99%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 7	0,0014 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,31 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	Non calculable
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	4,77%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	18,92
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	60%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



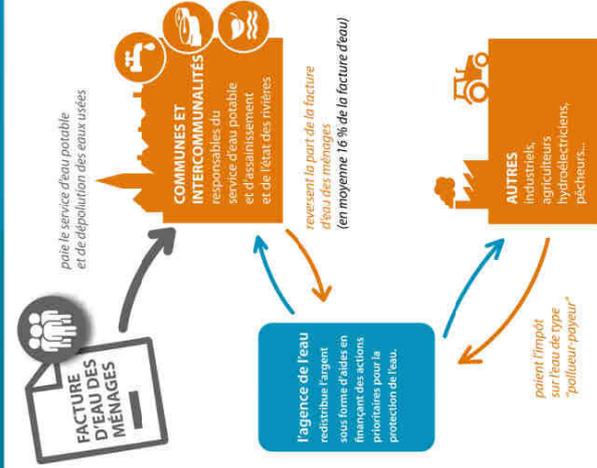
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service-eaufrance.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 2,55 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels y compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées	70,30 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
6,10 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répétés sur les prix des produits	100 € de redevances en 2020	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les usagers concernés (pêcheurs)
2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)	13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?*
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

4,70 € aux acteurs économiques pour la réduction de la pollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux, pour l'eau	7,40 € pour l'alimentation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information)	38,40 € aux collectivités pour la restauration des eaux usées urbaines et rurales
11,40 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées en 2020	9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	0,50 € pour la solidarité internationale

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de collaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 53 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

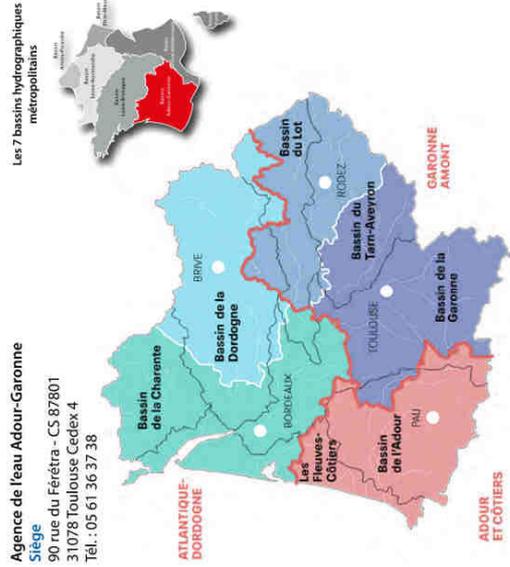
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

Adour et Côtiers

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

